



Département de l'Aude

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Réf. : N°003/2025

Objet : Affectation des résultats 2024

Membres : 18
Présents : 12
Pouvoirs : 2
Votants : 13
Pour : 13

L'an deux mille vingt-cinq et le 20 février à 18h00,

Les membres du Comité Syndical du Regroupement Intercommunal de Valorisation d'Aménagement et de Gestion de l'Étang de Salses-Leucate, dûment convoqués le 4 février 2025, se sont réunis au lieu du siège du syndicat sous la présidence de Michel PY.

Titulaires présents : Marie-Claude ALBA, Régis BEDOS, Marie-Laure BOYER-CORCUFF, Marie BRETON, Bernard DEVIC, Madeleine GARCIA-VIDAL, Lucas JAULENT, Arnaud JOFFRE, Jean-Jacques LOPEZ, Michel PY

Suppléants présents : Frédéric ALOY, Guy CALVIGNAC,

Pouvoirs : Mariette GERBER à Bernard DEVIC et Estelle DEDEBANT à Michel PY

Secrétaire de séance : Marie-Laure BOYER-CORCUFF

Vu les articles L 2311-5 et R 2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Sur la base des résultats du compte administratif de l'exercice 2024 du budget Rivage, il est proposé au Comité de constater et d'affecter les résultats de l'exercice 2024 comme suit :

Résultat d'investissement (R001)	49 849.17
Solde des restes à réaliser	- 15 923.96
Besoin de financement	0
Résultat de fonctionnement	230 334.34
Affectation en réserves (R1068)	0
Report en fonctionnement (R002)	230 334.34

POUR EXTRAIT CONFORME,
A LEUCATE,
LES JOURS MOIS ET AN QUE DESSUS.

Reçu en Préfecture
Rendu exécutoire
Le :

Affiché
Le :

Le Président
Michel PY

